



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2026-087

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur

Réglementation de la circulation brocante

Le12 avril 2026 / rue Salengro, Place Basly Isbergues

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la brocante organisé par l'association des parents d'élèves du collège Maurice Piquet le 12 avril 2026,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux des brocanteurs et des organisateurs seront interdits le dimanche 12 avril 2026 de 6H à 18H sur la rue Salengro (partie comprise entre la boulangerie Delpierre et « La Brazza » et la rue et place Basly (partie comprise entre la route de la Victoire et la rue Roger Salengro)

Article 2 : La circulation sera déviée par les rues Pasteur, Jules Grévy et Pologne.

Article 3 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 4 : Les organisateurs seront tenus de prévoir du personnel afin d'assurer la sécurité aux abords et dans la brocante et pour débarrasser les lieux en fin de journée.

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 19 MARS 2026

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 19 MARS 2026